

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_006_2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 janvier 2026

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 11

de Votants 12

treize janvier deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Antoine ARENA.

OBJET :

**Embellissement du centre
ancien : Prêt relais auprès du
Crédit Agricole**

Etaient présents : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Kris HEYNDRIKX, Christian GASSEND

Absents :

Excusés :

Procuration de : Pierre TEULER représenté par Bénédicte ESMIOL-PAUL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 09/01/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu le budget primitif voté par délibération DE_012_2025 du 1er avril 2025

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2025,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2025 fait ressortir un besoin de financement notamment pour le projet d'enfouissement des réseaux secs et humides et l'embellissement du centre ancien.

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un prêt relais à hauteur de 150 000 € afin de financer par anticipation la TVA en attendant de percevoir les subventions attribuées et le FCTVA.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de deux établissements bancaires.

Considérant l'offre de prêt relais du Crédit Agricole pour un montant total de 150 000 € proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

Montant du contrat de prêt : 150 000 €

Durée du contrat de prêt : 24 mois

Périodicité des échéances : Trimestrielles

Date de transmission de l'acte: 14/01/2026

Date de réception de l'AR: 14/01/2026

004-210400479-DE_006_2026-DE

A G E D I

Type d'amortissement : « In fine »

Montant de la première échéance : 1008.75 €

Taux d'intérêt annuel fixe : 2.69 %

Frais de dossier : 200 €

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Décide de contracter auprès du Crédit Agricole, un prêt relais d'un montant total de 150 000 € et **d'approuver** les caractéristiques de l'emprunt visées ci-dessus.

Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Michel BARDET



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Bardet', written over a horizontal line.

Date de transmission de l'acte: 14/01/2026

Date de reception de l'AR: 14/01/2026

004-210400479-DE_006_2026-DE

A G E D I